

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-D'AGNY**

**Décision n° 26déc-07
Souscription prêt salle des fêtes**

Le Maire de Saint-Laurent-d'Agnny,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5217-10-6,

Vu la délibération n° 26d-0702 du 06 juillet 2026 fixant les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n° 26d-0705 du 06 juillet 2026 modifiant le budget 2026 pour y ajouter une ligne d'emprunt de 400 000 €,

Considérant l'offre proposée par la caisse des dépôts et consignations pour un prêt de transformation écologique basée sur le livret A

DÉCIDE

Article 1. De contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 400 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du prêt : Transformation écologique
- Montant : 400 000 euros
- Durée de la phase de préfinancement : 0 mois
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.50%
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : Prioritaire
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Article 2. De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Article 3. Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 4. Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
- Monsieur le Chef du Service de gestion comptable de Givors.

Fait à Saint-Laurent-d'Agnny, le 16 juillet 2026

Fabien BREUZIN

Maire

